

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE – 15 AVRIL 2026

DÉNOMINATION SOCIALE : a-Naia

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

CAPITAL SOCIAL : 100 euros

SIÈGE SOCIAL : 2 rue Marguerite Yourcenar, 33600 PESSAC

RCS : 992 630 590 RCS de BORDEAUX

Le **15 avril 2026** à 10 heures, au siège social,

Madame Caroline BEUGRAS, demeurant 2 rue Marguerite Yourcenar, 33600 PESSAC, née le 23 septembre 1975 à LIBOURNE, agissant en qualité d'**associée unique** de la société « a-Naia », prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION : Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société, initialement fixée au 31 décembre de chaque année.

À compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2026, chaque exercice social aura une durée de douze mois commençant le **1er juillet** et se terminant le **30 juin** de l'année suivante.

DEUXIÈME DÉCISION : Exercice social de transition

Par exception, l'exercice social en cours, qui a débuté le jour de l'immatriculation au 17/10/2025, aura une durée exceptionnelle de **huit (8) mois et treize (13) jours** et sera clôturé le **30 juin 2026**.

TROISIÈME DÉCISION : Modification corrélative des statuts

En conséquence des décisions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'article relatif à l'exercice social dans les statuts de la société.

QUATRIÈME DÉCISION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les dépôts et formalités de publicité nécessaires auprès du Guichet Unique (INPI) et du Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à Pessac, le 15 avril 2026.

Signature de l'associée unique

Madame Caroline BEUGRAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'B' intertwined, with a horizontal line extending to the right.